



Protocole d'accord pour la promotion touristique de la destination « VAL DE LOIRE »

Contexte

Les initiatives conduites par les régions Centre et Pays de la Loire depuis de nombreuses années ont permis d'ériger le « Val de Loire » en destination touristique majeure par la mise en tourisme des riches ressources matérielles et immatérielles des territoires traversés par la Loire et façonnés par l'Histoire. La démarche d'excellence des Grands sites et La Loire à Vélo en sont les deux principales illustrations.

Pour sa part, l'Etat s'est donné pour objectif stratégique de mettre en œuvre un programme d'actions qui aura pour effet d'intensifier la consommation touristique. L'un de ses axes stratégiques vise à construire sur le moyen terme une offre nouvelle créatrice de valeur ajoutée en favorisant la structuration d'une politique d'offre de destinations à visibilité internationale.

Conscient de la nécessité de combiner les efforts dans le cadre d'une gouvernance coordonnée pour intensifier la structuration de l'offre touristique « Val de Loire » et la promotion de cette destination sur les marchés internationaux et français, l'Etat, le conseil régional Centre, le conseil régional Pays de la Loire et l'Agence de promotion touristique de la France « Atout France » sont convenus de s'engager à soutenir et mettre en œuvre conjointement un projet de valorisation de la destination « Val de Loire ».

Cette démarche pilote repose sur la gestion partagée d'une marque par deux régions avec le soutien de l'Etat et présente un enjeu important de positionnement international pour la destination Val de Loire, dans un contexte de forte concurrence avec d'autres destinations. Aussi, ce partenariat doit permettre de mutualiser les efforts et de bénéficier de la force d'intervention du réseau d'Atout France afin de renforcer la visibilité internationale de la marque et destination « Val de Loire ».

OBJET du protocole d'accord

L'Etat, la région Centre, la région Pays de la Loire, et l'agence Atout-France s'engagent à soutenir un programme triennal de promotion de la destination Val de Loire et à mobiliser leurs propres services ou ceux qui leur sont rattachés ainsi que les financements ad hoc.

Afin de structurer la marque « Val de Loire », les premières actions partagées porteront sur :

- la création d'une marque « Val de Loire » et de son code de marque (définition des valeurs, du périmètre de la marque et traduction en éléments de communication)
- la création et le développement d'un site Internet dédié à l'offre touristique de la destination « Val de Loire » ;
- le développement d'actions de communication spécifiques « Val de Loire », par Atout France, sur l'ensemble des cibles internationales pertinentes et ce, en lien avec le CRT Centre Val de Loire et la SPR Pays de la Loire (actions web marketing et presse en particulier).

La marque et le code de marque du Val de Loire seront la propriété des deux Régions qui s'engagent à les mettre gracieusement à disposition d'Atout France pour les opérations de promotion menées sur les différents marchés.

Une convention cadre signée par les 4 partenaires précisera les engagements respectifs, les modalités de mise en œuvre du programme d'actions triennal et les budgets alloués. Elle sera complétée, en tant que de besoin, par des conventions annuelles avec les organismes de promotion touristique chargés de la mise en œuvre du programme promotionnel (CRT Centre, SPR Pays de la Loire, Atout France).

L'observation commune mise en place par les deux Régions et s'appuyant sur les outils de l'Etat permettra de mesurer l'évolution de l'activité touristique du « Val de Loire » en termes de fréquentation des sites, d'évolution des nuitées par nationalités, du taux d'occupation hôtelière et hôtellerie de plein air, d'emploi locaux, ...

Atout France mesurera l'impact des actions dont il est maître d'ouvrage, tant en termes d'audience (e-indicateurs) que de notoriété notamment comparée aux autres marques de notoriété internationale.

Fait en cinq exemplaires à Orléans, le ... janvier 2012

Pour l'Etat, le Directeur de la
DIRECCTE de la Région Centre

Michel CAMUX

Pour l'Etat, le Préfet de la Région
Pays de la Loire

Jean DAUBIGNY

Pour la Région Centre, le président
du Comité Régional du Tourisme,
Conseiller Régional

Alain Beignet

Pour la Région Pays de la Loire, son
président

Jacques AUXIETTE

Pour Atout France, son Directeur
général

Christian MANTEI